

## HONORAIRES TTC de nos prestations de ventes à la charge du vendeur

Les tranches ne sont pas cumulables entre elles

Montant de la Transaction	Jusqu'à 200.000 €	De 200.001 à 400.000 €	Au-delà de 400.000 €
	6 % avec un minimum de 6.000 €	5,5 %	5 %

**Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur (forfait de 6% TTC)**

## HONORAIRES TTC de nos prestations de locations

Barèmes honoraires TTC de location Maisons & Appartements à usage d'habitation nus ou meublés  
(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

A la charge du locataire *	A la charge du bailleur *
7 € TTC/m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement pour la prestation de visite, constitution de dossier et rédaction du bail.	7 € TTC/m <sup>2</sup> pour constitution de dossier, frais de recherche, de négociation, rédaction du bail
3 € TTC/m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC/m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée

\* Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

## BAIL Professionnel ou Commercial

10 % HT du loyer triennal HT

## MURS COMMERCIAUX

10 % TTC du prix de vente

Honoraires au 01/04/2017  
Taux de TVA en vigueur 20%